



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 16 Novembre 2020

Étaient présents : 9

Christine MEGEVAND, Gérard THOMASSON, Jean Paul LE MANACH, Laurent REY, Aurore GANDY, Antoine GLADIEUX, Annick PRUNIER, Roger THOMET, Nicolas VESIN

Excusés : 2

Nicolas BERTHOUD, Morgan HAUET

Date de la convocation du conseil municipal : 08/12/2020

DELIBERATIONS

- **Délibération 1 : Représentant à la CLECT : 1 titulaire et 1 suppléant.**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) doit être créée au sein de la CCPC afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres.

Actuellement les communes membres de la CCPC versent 65% de leur fiscalité à la CCPC. Ce pourcentage avait été fixé au moment de la création de la CCPC en fonction des compétences prises par la CCOC (Scolaire, eau, assainissement...). Dans le cas où de nouvelles compétences seraient prises par la CCPC, la CLECT devra décider si ce pourcentage doit être revu ou non.

Sont désignés :

- **Titulaire : Christine Mégevand**
- **Suppléant : Laurent Rey**

- **Délibération 2 : PLUi - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

La loi ALLUR prévoit que le transfert de la compétence à l'EPCI se réalisera automatiquement « le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ». En conséquence, le transfert de cette compétence deviendra effectif au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, le même mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est également rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer dans les trois mois précédents, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, afin de s'y opposer.

Il convient de noter qu'en cas d'opposition au transfert au 1^{er} janvier 2021, dans les conditions évoquées ci-dessus, l'intercommunalité pourra décider de se doter ultérieurement de cette compétence à tout moment, de manière volontaire, par délibération de son conseil communautaire.

Dans ce cas, les communes conserveront la possibilité de s'opposer en délibérant dans les trois mois suivant la décision de l'intercommunalité, avec toujours la règle minimale d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Enfin, à noter qu'une fois le transfert de cette compétence effectué, il devient définitif et il ne sera plus possible de la restituer aux communes.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes, et ne veut donc pas passer sur un PLU intercommunal.

- **Délibération 3 : Incorporation de parcelles dans le domaine communal**

Il s'agit d'une régularisation (bien sans maître) pour 3 parcelles qui font partie de la voie communale qui mène du container poubelles « Sur Bondet » et les champs situés en haut du lotissement. Ces parcelles étaient la propriété de la SARL SOCIETE NOUVELLE CHALETS SAUTIER, constructeur de l'époque, et qui n'existe plus.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération 4 : Convention de partenariat entre les sociétés FAMY et MEGEVAND et la commune de Saint-Blaise**

Les entrepreneurs vont exploiter une d'I.S.D.I. rubrique I.C.P.E. 2760.3, soumise à enregistrement, autorisée par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2020.

√L'accès au chantier se fera conformément aux exigences du Conseil départemental de Haute-Savoie. Les entrepreneurs suivront les conseils de ce dernier pour la mise en place d'une signalisation adaptée, et respectant la sécurité des usagers de la RD1201. Les entrepreneurs devront également l'entretien de cette voirie et du chemin rural lors de leur activité.

√Le site est soumis aux exigences et contrôles énumérés dans l'arrêté d'exploitation.

√Le volume, de matériaux terreux inertes, qui sera entreposé est de 195 000m³.

√Le prix au mètre cube en place est de : 0.60€/m³, ferme non révisable et non actualisable,

√Il y aura 5 versements qui seront repartis de la façon suivante :

- - 1er titre de paiement = Novembre 2020 pour 23 400€,
- - 2nd titre de paiement = Novembre 2021 pour 23 400€,
- - 3ème titre de paiement = Novembre 2022 pour 23 400€,
- - 4ème titre de paiement = Novembre 2023 pour 23 400€,
- - 5ème titre de paiement = Novembre 2024 pour 23 400€.

√Chaque mois de novembre, la commune de SAINT BLAISE adressera un titre de paiement à la SAS FAMY afin d'honorer les engagements concernant ladite convention.

√La durée est celle inscrite dans l'arrêté préfectoral délivré le 20 mars 2020, à savoir de 6 ans y compris la remise en état.

√Tous les litiges qui pourraient survenir entre les parties seront de la compétence exclusive des tribunaux des entreprises.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention avec la société Famy.

COMMISSIONS

ASSOCIATIONS

Compte tenu de la situation sanitaire, aucune manifestation n'a eu lieu.

Association Communale de Chasse Agréée : Malgré la décision du préfet d'autoriser la chasse pour la régulation du cerf et du sanglier, à titre dérogatoire, en raison des dégâts importants qu'ils sont susceptibles de causer, l'Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Blaise a décidé de suspendre l'exercice de la chasse sur le territoire de Saint-Blaise, pendant toute la durée du confinement.

BATIMENTS

Lavoir :

L'ouverture des plis a et suite à l'analyse des offres, les lots suivants ont été attribués :

Lot 1 : Démolition – Terrassement – VRD	GRUAZ TP	17'380.20 €
Lot 2 : Structure Bois – Charpente	LP CHARPENTE	32'055.09 €
Lot 3 : Gros Œuvre	AUGUSTIN – VIGNY	23'000.00 €
Lot 5 : Peinture	AUGUSTIN – VIGNY	5'091.00 €
Lot 6 : Électricité	GRANDCHAMP	3'513.10 €

Le Lot 4 Menuiserie, n'a pas été attribué, nous n'avons pas reçu d'offre. Des devis ont été demandés, à Stéphane Sublet, qui n'a pas souhaité répondre et à Wood Solutions, Julien Thomasson, devis en attente.

Salle polyvalente :

Les devis suivants ont été acceptés :

- Gruaz : caniveau arrière-église : 814 €
- Rambosson : Doublage : 864 €
- Atmosphère Peintures – Freydoz : Façades : 25'093 €

Le devis de Sahin, pour un montant de 2'838 € concernant la rigole dans le local enterré est en attente. Un devis a été demandé à une autre entreprise.

CCAS

Une réunion CCAS a eu lieu. Pour les colis de Noël, on prévoit un agenda grand format avec des photos de St Blaise et des dessins des enfants.

COMMUNICATION

La lettre d'info a été distribuée.

13 retours ont été enregistrés pour les questionnaires.

Il reste à finaliser le plan de la commune, et il faut travailler sur le prochain bulletin municipal qu'on souhaite diffuser début 2021.

ENVIRONNEMENT

Une réunion a eu lieu avec Nico Paysage afin de discuter des différentes actions à mettre en place sur la commune. Suite aux échanges, les pratiques de Nico Paysage vont aussi dans le sens de la limitation de l'usage des pesticides sur la commune.

La problématique de la Renouée a été largement abordée. Il a été proposé que cet automne, Nicolas coupe les renouées sur les stations communales. Pour la suite des actions, une réunion en début d'année 2021 sera nécessaire pour affiner.

L'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h a été effectuée.

Une solution pour le stockage des déchets du cimetière doit être trouvée : séparation déchets verts, et plastiques....

SCOLAIRE – PETITE ENFANCE

Périscolaire : La situation est compliquée, avec le manque de personnel (arrêts maladie, ...). La gestion du service prend beaucoup de temps et d'énergie pour pallier les absences, pour assurer un bon fonctionnement. Il faut réfléchir à une meilleure organisation pour le futur.

Scolaire : Une réunion a eu lieu avec la CCPC le 9/10 pour relancer le projet d'école. Les propriétaires du terrain que la commune souhaite acquérir ont été relancés. Le notaire doit préparer un pré-projet. Un projet de convention pour la répartition est en préparation entre la CCPC et les deux communes. Il est envisagé une répartition en fonction du nombre d'habitants pour les communes.

URBANISME

Des déclarations préalables sont en cours : clôture, murets.

VOIRIE

Un rendez-vous a eu lieu avec l'entreprise Gruaz pour des travaux d'entretien : Chemin de Chez le Clerc, Chemin de Pomier, Allée des alouettes (Vers maison Pierre Vesin). Nous avons reçu les devis de l'entreprise Gruaz pour la remise en état de chemins, et pour la reprise du talutage chemin de Chez le Clerc. Nous attendons les devis de Eiffage.

Un regard est descellé à Lachenaz sur chemin rural. Il faut contacter la CCPC et l'entreprise Odin pour la réparation

Une demande doit être faite au département pour la mise en place de réflecteurs lumineux sur la barrière en bois le long de la RD, en montant du Mont Sion.

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

La mise en place des commissions a eu lieu lors de la dernière réunion, le 21/10.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Concernant le RPQS sur l'eau, le nombre d'abonnés de la commune de Saint-Blaise semble erroné.

La visite des sites communautaires et plus particulièrement des stations d'épuration est souhaitée par les élus.

POINTS / QUESTIONS DIVERSES

La commémoration du 11 novembre a eu lieu en comité restreint, sans public.